

POLE d'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS GRAYLOIS

Comité syndical n°17

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
du 4 octobre 2017 – 18h30**

CC Val de Gray – Salle du Conseil

ORDRE DU JOUR

1- Approbation du compte-rendu du comité syndical du 22 juin 2017

2-Pays Graylois

Contrat Local de Santé

- Information sur le « Pass Santé Jeunes »,
- Réunion de présentation du Comité Local de Santé Mentale,
- Suivi et gouvernance du CLS 2017-2019,

Plan Climat Energie Territorial :

- Appel à Candidatures « études de faisabilité chaufferies-bois » : présentation de l'appel à candidatures, lancement de la consultation et demande de subventions auprès de l'Ademe et de la Région.

3-SCoT Graylois

- Validation du diagnostic du SCoT,
- Suite de la démarche et calendrier des prochaines réunions.

4-Fonctionnement du PETR

- Voyage à Ungersheim : proposition de don / subvention à l'association « La Potassine »,
- Proposition d'adhésion du PETR au CNAS.

5-Questions diverses

- Conférence nationale des PETR – 23 octobre à Paris.

L'an deux mille dix-sept, le 4 octobre à 18 heures 30, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Graylois s'est tenu dans la salle du Conseil de la CC Val de Gray, après convocation légale adressée aux membres le 26 septembre 2017.

Délégués titulaires présents : ABBEY Serge, ALBIN Michel, BAUGEY Joël (remplace GRANTE Dominique), BLINETTE Alain, BRETON Marie, CHAUSSE Jean-Pierre, CHAVECA Joseph, CLEMENT Christelle, FLETY Anne-Laure, GAUTHIER Claudie, HENNING Frederick, LAVOYE Patrice, LOUVOT Jean-Pierre, MAUCLAIR Michel, MAUPIN Jean-Pierre, NEY Emile, PAILLARD Claude, PATE Pierre, RENEVIER Michel, SAVIN Thierry, TODESCHINI Agnès.

Etaient porteurs d'un pouvoir : BLINETTE Alain pour ALLIOT Michel, CLEMENT Christelle pour MILESI Nicole.

Délégués suppléants présents : COCUSSE Colette, DEGRENAND Bruno, DEMANGEON Claude, PAQUIS-OLIVIER Martine, REVERCHON Christiane.

Autres présents : BARON-MAIRE Laurence, DEPRIESTER Emmanuel, DESCHAMPS Stéphanie, OVIGNE Sophie (équipe technique).

Le président du PETR, Frederick HENNING, après avoir accueilli l'ensemble des membres du comité syndical et vérifié que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Michel MAUCLAIR est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Modification des points inscrits à l'ordre du jour

Le président soumet à la validation du comité syndical un ajout à l'ordre du jour.

→ Cette proposition est acceptée à l'unanimité des délégués présents et représentés, et fait l'objet du point 4 du compte-rendu : Voyage à Ungersheim : proposition de don / subvention à l'association « La Potassine ».

1-Approbation du compte-rendu du comité syndical du 22/06/17

Le président annonce aux délégués qu'ils ont reçu avec la convocation à la présente réunion, le compte-rendu de la séance du comité syndical du 22 juin dernier. Il demande s'il y a des remarques ou des questions sur ce document.

Sans observation émise, le président propose de valider le document.

→ Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 22 juin 2017.

2-Pays Graylois

■ Contrat Local de Santé

Information sur le « Pass Santé Jeunes »

Le président annonce que la prévention des jeunes constitue l'un des axes de travail identifié dans le CLS. L'une des actions inscrites dans ce contrat est le « Pass Santé Jeunes ».

Initié dans un premier temps en Bourgogne, par l'ARS BFC et l'Ireps Bourgogne pour faciliter la prise en charge des jeunes en souffrance psychique par des professionnels, un protocole de généralisation a été élaboré afin de faciliter l'extension du programme sur la partie franc-comtoise.

Laurence BARON-MAIRE annonce qu'une journée d'information est organisée le 14 novembre prochain à Vesoul afin d'échanger sur les pratiques mises en place à l'échelle du Département et sur la thématique des compétences psychosociales.

Réunion de présentation du Comité Local de Santé Mentale

Le président explique que le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), est une plateforme de concertation et de coordination entre les élus locaux d'un territoire, la psychiatrie publique, les usagers et les aidants. Il a pour objectif de définir des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale de la population.

Laurence BARON-MAIRE indique que l'ARS et les Pays de Haute-Saône organisent à l'attention des élus locaux une réunion d'information et d'échanges sur ce dispositif avec le Centre Collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé pour la recherche et la formation en santé mentale (CCOMS), le 25 octobre à 18 heures à Frotey-lès-Vesoul.

→ Le comité syndical prend note de ces informations.

Suivi et gouvernance du CLS 2017-2019

Le président explique qu'en termes de suivi et de gouvernance, la contractualisation avec l'ARS impose d'emblée la création de deux instances : un comité de pilotage et un Groupe d'Animation Territoriale en Santé (GATS).

Ne pouvant pas assister à toutes les réunions, il propose en parallèle, la désignation d'un ou plusieurs élus référents (soit un pour l'ensemble du Pays soit un par EPCI) ainsi que la création d'une commission « santé », composée du (des) référent(s) et d'autres délégués du PETR (une dizaine maximum).

Il précise que le (les) référent(s) aura (auront) notamment en charge :

- le portage politique de la démarche « santé » auprès des intercommunalités, des communes membres du PETR et du comité syndical du PETR,
- la présidence du comité de pilotage du projet,
- l'accompagnement et le suivi du travail de la chargée de mission Santé.

Laurence BARON-MAIRE souligne l'intérêt de désigner un élu par EPCI, notamment en matière de répartition du travail et de participation aux réunions.

→ Après discussion, le comité syndical opte pour la désignation d'un élu référent par intercommunalité.

Anne-Laure FLETY est désignée pour représenter la CC Val de Gray et Jean-Pierre MAUPIN la CC des 4 Rivières.

→ Les représentants de la CC des Monts-de-Gy, en l'absence de leur présidente Nicole MILESI, demandent que ce point soit évoqué avec elle lors de leur prochaine réunion de Bureau, qui se tiendra le lundi 9 octobre.

Concernant la création d'une commission « Santé », le président propose de reporter ce point lors d'un prochain comité syndical, le temps que les élus des Monts-de-Gy désignent leur référent.

<i>Information post-comité syndical : Jean-Pierre CHAUSSE a été désigné pour représenter la CCMG</i>
--

Laurence BARON-MAIRE insiste sur le fait que le GATS doit se réunir début 2018. Par conséquent, il serait judicieux que la gouvernance de la démarche santé soit validée d'ici la fin d'année et que les élus référents aient pu commencer à travailler ensemble au préalable.

■ Plan Climat Energie Territorial : présentation de l'appel à candidatures « études de faisabilité chaufferies-bois », lancement de la consultation et demande de subventions auprès de l'Ademe et de la Région.

Frederick HENNING explique que, suite aux résultats de l'étude PAT et plus généralement dans le cadre de sa démarche de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables, le Pays Graylois souhaite inciter les maîtres d'ouvrages et gestionnaires de bâtiments publics à s'orienter vers l'utilisation du bois-énergie.

Dans cette optique, un programme d'actions basé sur le soutien aux études et aux outils d'aide à la décision a été lancé, en partenariat avec les Communes forestières (Cofor).

Emmanuel DEPRIESTER ajoute que parmi les actions identifiées, le Pays Graylois propose aujourd'hui de coordonner pour le compte des collectivités de son périmètre un groupement de commandes d'études de faisabilité «chaufferies-bois».

À ce titre, un appel à candidature a été lancé début juillet afin d'identifier et d'accompagner les collectivités qui s'interrogent sur la mise en place d'une telle chaufferie, avec ou sans réseau de chaleur. Pour l'heure deux collectivités ont manifesté leur intérêt : Pesmes et Valay.

Les études seront confiées à un seul prestataire dans le cadre d'un marché passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande. Ce dernier sera conclu pour une durée d'un an, reconductible une année supplémentaire en fonction de l'intérêt suscité par les collectivités du territoire. Un maximum de huit études de faisabilité pourra être réalisé la première année.

Christelle CLEMENT souligne qu'elle a fait réaliser pour la commune de Gy en 2009-2010 une étude de faisabilité avant d'installer vers le gymnase sa chaufferie automatique au bois déchiqueté et propose une visite du site pour les élus intéressés, en présence du SIED 70.

Claudie GAUTHIER s'interroge sur les financements mobilisables dans le cas où une collectivité opte pour une chaudière à granulés.

Emmanuel DEPRIESTER répond que c'est là tout l'intérêt de faire réaliser une étude de faisabilité, dans la mesure où le prestataire retenu devra également proposer dans le rendu de son étude un montage administratif et financier adapté pour la solution retenue.

Le président annonce que le coût estimatif de l'opération est de 40.000 euros TTC pour deux ans. Il précise que l'opération est éligible à un appui financier de l'Ademe et de la Région Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 70% et propose de déposer un dossier de demande de subvention.

Le PETR avancera le reste à charge pour les collectivités et ces dernières le rembourseront au prorata du type de projet et du nombre de bâtiments intégrés dans le périmètre de l'étude.

Une convention sera signée avec chacune d'entre elles, définissant les conditions de fonctionnement de ce partenariat ainsi que ses modalités techniques et financières.

Le président soumet au vote de l'assemblée le plan de financement prévisionnel suivant :

• Région Bourgogne Franche-Comté	(35%) :	14.000 €
• Ademe Bourgogne Franche-Comté	(35%) :	14.000 €
• Autofinancement PETR	(30%) :	12.000 €
	TOTAL :	40.000 €

→ ***Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :***

- ***approuve le lancement du marché public N°2017-02, relatif à cette opération,***
- ***approuve le plan de financement prévisionnel proposé,***
- ***acte le fait que les crédits nécessaires à l'engagement de cette opération sont inscrits au BP 2017,***
- ***autorise le président (ou son représentant) à solliciter les financeurs mentionnés ci-dessus,***
- ***valide le fait que le PETR prendra en charge la différence en cas de désistement d'un financeur ou d'un financement moindre que prévu,***
- ***autorise le président (ou son représentant) à signer les documents nécessaires à l'engagement de l'opération.***

3-SCoT Graylois

■ Validation du diagnostic du SCoT

Suite au comité de pilotage du SCoT et à la réunion PPA qui se sont respectivement tenus les 6 et 14 septembre derniers, Stéphanie DESCHAMPS présente au comité syndical les remarques faites sur le diagnostic de territoire et les enjeux identifiés lors de ces séances.

Sont recensées ci-dessous les principales questions posées ou remarques émises par le comité syndical au cours de la présentation (*le Powerpoint ainsi que la carte d'armature urbaine ont été envoyés par email dans les jours suivants la séance du comité syndical*) :

En matière de tourisme, Anne-Laure FLETY insiste sur le fait que le territoire est concerné par le tourisme fluvial mais aussi par le tourisme pédestre et cycliste.

Concernant l'armature urbaine :

- Il est essentiel pour Christelle CLEMENT, d'assurer aux communes au minimum le développement qu'elles ont pu avoir jusqu'à présent,
- Joseph CHAVECA et Thierry SAVIN proposent qu'Autrey-lès-Gray, identifié comme « pôle d'équilibre » apparaisse dans la zone d'influence du pôle urbain de Gray/Arc-lès-Gray,
- Michel ALBIN et Jean-Pierre MAUPIN demandent que la même chose soit faite pour Lavoncourt, et que la commune soit incluse dans la zone d'influence de Dampierre-sur-Salon.

→ **La version 6 de l'armature urbaine est validée par le comité syndical.**

Concernant la poursuite du travail réalisé par le laboratoire universitaire Théma en matière de consommation foncière, Stéphanie DESCHAMPS annonce qu'un nouveau projet tuteuré est programmé.

D'ici la fin 2017, un étudiant de Master 2 va ainsi définir une méthodologie d'analyse des capacités de densification dans les communes du territoire. Un test d'application sera ensuite effectué sur le même échantillon de communes que pour l'analyse de la consommation foncière (pour mémoire : Autoreille, Autrey-lès-Gray, Charcenne, Lavoncourt et Poyans), auquel s'ajouteront Pesmes et la ZAC Gray Sud.

En matière de risques et de nuisances, Jean-Pierre MAUPIN indique que Dampierre possède un Centre d'Enfouissement Technique (CET) pour le stockage des déchets issus du BTP.

4-Fonctionnement du PETR

■ Voyage à Ungersheim : proposition de don / subvention à l'association « La Potassine »

Le président annonce que dans le cadre de ses actions d'animation, le PETR organise une journée de sensibilisation, sur les thématiques de la transition énergétique et de l'urbanisme durable, à destination des élus et des techniciens du territoire le 5 octobre à Ungersheim (68).

Il souligne :

- que l'accueil des visiteurs se fait bénévolement par les élus municipaux qui ont à cœur de partager leur expérience avec d'autres territoires impliqués dans la transition,
- qu'à ce titre, aucune rétribution n'est demandée mais qu'il est proposé au PETR du Pays Graylois d'attribuer un don / une subvention à leur association locale « La Potassine » qui expérimente une activité de transformation de fruits et légumes bio en circuit court.

Le président soumet au vote de l'assemblée délibérante la proposition d'attribuer une subvention de 100 euros à l'association « La Potassine ». Cette dépense sera imputée au compte 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

→ **Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :**

- **décide l'attribution d'une subvention de 100 euros à l'association « La Potassine »,**
- **autorise le président (ou son représentant) à engager la dépense et à signer tout document relatif à cette décision.**

■ Proposition d'adhésion du PETR au CNAS

Le président rappelle que :

- la loi du 19 février 2007 a complété le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et inséré les prestations d'action sociale dans la liste de leurs dépenses obligatoires,
- les prestations d'action sociale, collectives ou individuelles, sont distinctes de la rémunération des agents et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir,

- les collectivités et les établissements publics peuvent avoir recours par exemple à une amicale du personnel ou à un Comité d'Œuvres Sociales (COS). Il leur est également possible d'adhérer à un organisme mutualisateur de niveau national tel que le CNAS.

A ce titre, il propose que le PETR mette en place une action sociale en faveur de son personnel, en adhérant au CNAS à compter du 1er janvier 2018. Il indique qu'après renseignements pris, le coût de l'adhésion pour l'année 2018 sera de 1.025 euros (205 euros x 5 agents).

→ Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **décide de mettre en place une action sociale en faveur du personnel, en adhérant au CNAS à compter du 1er janvier 2018, et autorise en conséquence le Président (ou son représentant) à signer la convention d'adhésion au CNAS,**
- **cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction, le comité syndical accepte de verser au CNAS une cotisation évolutive et correspondant au mode de calcul suivant : (nombre de bénéficiaires actifs et/ou retraités indiqués sur les listes) x (la cotisation par bénéficiaires actifs et/ou retraités),**
- **de désigner M. Frederick HENNING, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.**
- **de désigner Mme Laurence BARON-MAIRE, en qualité de délégué agent, pour assurer notamment la communication entre le CNAS et les agents du PETR.**

5-Informations et questions diverses

■ Conférence nationale des PETR – 23 octobre à Paris

Le président annonce que l'ANPP (la Fédération des Pays et des PETR) organise la prochaine Conférence Nationale des Pôles territoriaux et des Pays le 23 octobre prochain, au Palais du Luxembourg à Paris.

Cette Conférence sera l'occasion pour le nouveau gouvernement de présenter la politique qu'il entend mener à destination des territoires ruraux et d'échanger avec les partenaires des territoires. Elle permettra également de dresser le bilan des actions des Territoires de projets depuis la création des PETR et le lancement des contrats de ruralité et d'établir la feuille de route ambitieuse que les Territoires se sont fixée pour les années à venir.

→ Le président y assistera et représentera le PETR.

Michel ALBIN indique qu'il souhaite également s'inscrire.

Le président demande à l'assemblée s'il y a d'autres questions qu'elle désire aborder au cours de ce comité syndical. Tous les points ayant été abordés, le président remercie les participants et clôt la séance à 20h00.